

Communication officielle sur l'université-cible : toujours plus de Flou !

Lyon, le 31 octobre 2018

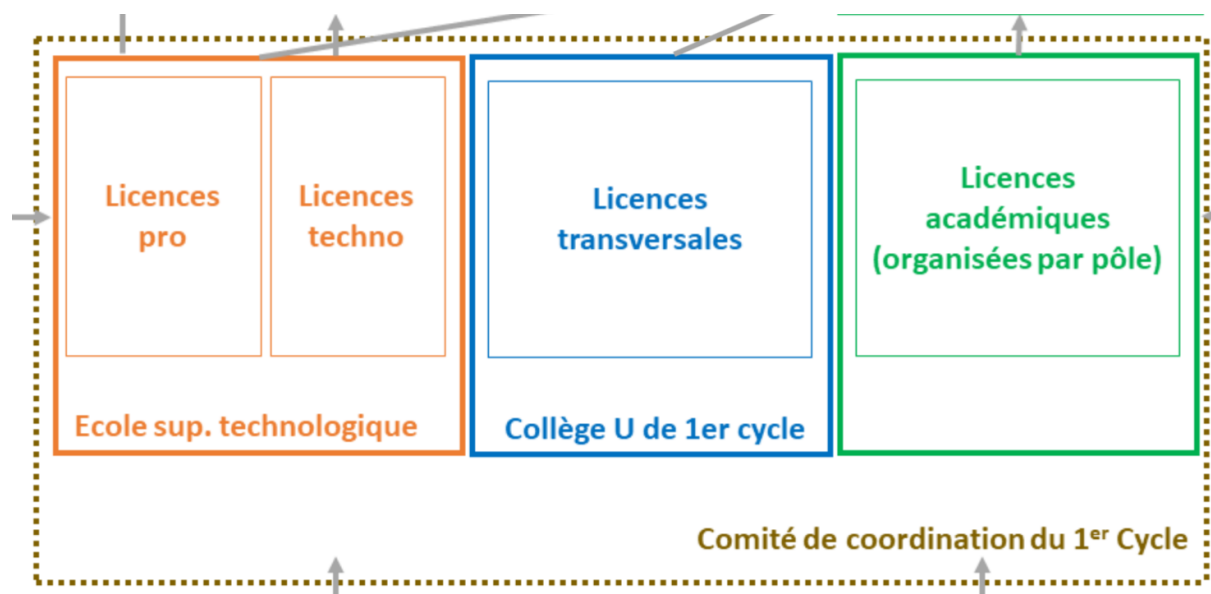
Les 25 et 26 octobre, par diffusion institutionnelle puis conférence de presse, les dirigeants des 5 établissements « participants » à l'université-cible ont levé un coin du voile sur la structure qu'ils envisagent pour elle. Cela faisait suite à une AG le 18 octobre à l'ÉNS où le président et directeur de l'IDEX Lyon avait déjà donné des éléments. es universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, Saint-Étienne, de l'ENS, de l'INSA et de l'École Centrale.

Le premier cycle

Preuve de l'improvisation qui prévaut encore, entre le 18 et le 25 octobre l'organisation du premier cycle a été totalement changée, avec une fragmentation accrue.

Le 18 octobre, il était annoncé seulement un « collège universitaire de premier cycle » qui comprenait toutes les licences (sauf les technologiques ... mais celles-ci n'existent pas encore).

Voici le schéma du 25 octobre :



On a 3 groupements différents, une « école », un « collège » et un « comité de coordination ». Heureusement qu'il s'agirait de défragmenter !

Voici le texte « explicatif » :

Au sein de ce vaste projet qui ambitionne une rénovation en profondeur du premier cycle mettant l'étudiant et sa réussite au centre des enjeux, c'est donc un dispositif majeur qui se mettra en place dès la création de l'établissement expérimental. Un comité de coordination du 1er cycle sera constitué en tant qu'instance qui réunit toutes les structures impliquées dans les premiers cycles. Lieu d'échanges entre les différents cursus, son rôle sera de faciliter les coordinations et de promouvoir l'innovation pédagogique dans les premiers cycles. De plus, seront créées en 2020 une nouvelle école : « l'Ecole supérieure technologique » et une nouvelle instance : « le Collège Universitaire de premier cycle ».

- **L'École supérieure technologique** incarne la mission première du pôle Science, Technologie et Société, dont l'offre de formation, se construit notamment à partir de l'offre portée par les IUT, avec pour objectif d'élargir progressivement le portefeuille de formation. Les IUT insérés dans ce pôle ont vocation à en être les moteurs. Cette nouvelle école a une vocation professionnelle à travers les formations qu'elle opère directement : les licences professionnelles spécialisées à bac + 3 et celles à vocation technologique et transversale à travers de nouvelles licences technologiques (transformation des DUT en licence technologique). Elle répondra ainsi de façon encore plus efficace aux demandes du marché du travail à bac +3, tout en conservant une capacité à la poursuite d'étude (master, écoles de commerce, ingénieurs, ...). L'école pourra en lien avec les autres pôles opérer des masters spécifiques pour une part limitée de ses flux.
- **Le Collège universitaire de premier cycle** est une structure transversale aux pôles dotée d'une direction, de moyens administratifs et d'un conseil pédagogique dont les membres sont désignés par les pôles. Cette structure via la présence de son directeur au COMEX est représentée dans la gouvernance centrale de l'établissement. Elle bénéficie d'un COM. Le conseil pédagogique du Collège de premier cycle supervise et coordonne le développement du portefeuille de formations vers la cible. Les enseignant-chercheurs ne sont pas affectés à cette structure, ils sont membres des pôles. Leur engagement dans le Collège universitaire de premier cycle se base sur le projet pédagogique, dans le cadre de la politique académique de l'établissement.

Les pôles opèrent directement et en leur sein les formations de premier cycle sélectives ou spécialisées.

L'objectif général est de faire évoluer l'offre de formation progressivement afin de construire un système global cohérent apte à répondre aux aspirations des étudiants et à une inscription engagée sur un territoire au service d'un écosystème, mais également aux enjeux qui sont ceux d'une université de rang mondial.

Il manque juste la définition de ce que sont les licences « spécialisées » (actuelles licences disciplinaires ?) et « transversales » (pluridisciplinaires sur les 3 années ?), et les discours des dirigeants sont confus sur ce sujet.

On aurait donc :

- **Les formations sélectives et « spécialisées »** qui seraient réparties dans les 7 pôles.
- **Le « collège universitaire de premier cycle »**. Selon le sens que l'on veut bien donner à licences « spécialisées », son contenu en 2020 varie. Il pourrait ne regrouper que des licences « transversales » à créer ... pour « la cible » (qui est définie où ?). Présenté comme une « instance », il aurait pourtant un directeur, un conseil et bénéficierait d'un « COM ». Les EC n'y seraient pas affectés, mais quid des enseignants comme les PRAG ?
- **L'« école supérieure technologique »**, laquelle, apparue les 7 derniers jours, est bien présentée comme une « école » mais sans aucune structure. Elle aurait vocation à accueillir les licences technologiques issues de la transformation des DUT.

- Auxquels il faut rajouter une autre « instance », le « **comité de coordination** ».

Ce schéma est totalement flou. Prenons l'exemple des IUT. S'agissant de formations sélectives, ils devraient être transférés tels quels au 1er janvier 2020 dans un ou plutôt des pôles. Mais le pôle « Science, technologie et société » serait particulier en ce que les IUT qui y seront insérés (et eux seuls ?) auraient vocation à être les moteurs de l'« école supérieure technologique » (qu'ils rejoindraient à terme ?). Où seront affectés, à terme, les personnels des actuels IUT ? Qui décide quoi, à quel niveau et à quel moment ?

Le schéma final pour le premier cycle est donc encore plus compliqué que ce que nous prévoyions dans [notre communiqué sur le « millefeuille de l'ESR régional »](#) .

Les pôles

Sur ce point, un seul changement : le 18 octobre apparaissait, à côté des pôles, un « campus Saint-Étienne ». Celui-ci a disparu de la communication du 25 octobre.

Il est confirmé que les pôles sont les composantes (sans personnalité morale) de l'université cible, présentées comme autonomes, avec des responsabilités fortes notamment RH et des instances dirigeantes, qui gèrent tous les moyens du pôle dans le cadre de « contrats d'objectifs et de moyens ».

Voilà leur schéma :

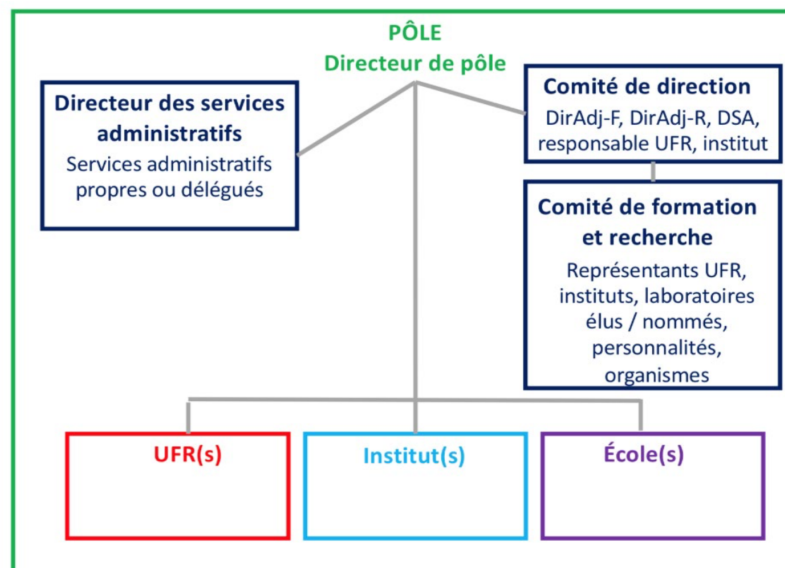
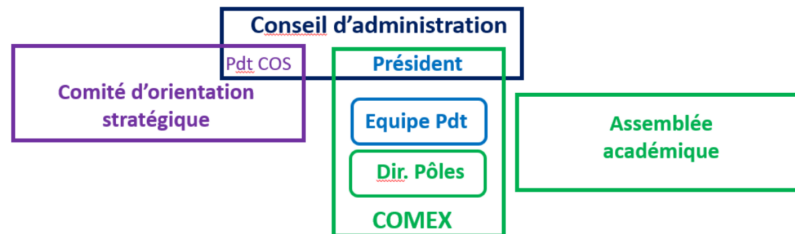


Figure 2. Organisation-type d'un pôle en 2020

C'est bien pour 2020. Mais qui croit un instant qu'à long terme, on pourrait maintenir deux pôles avec de fortes responsabilités (moyens et RH) qui contiendraient des sous-composantes (INSA et ÉNS) conservant leurs propres moyens et leur personnalité morale ?

La démocratie

Comme nous le disions dans notre communiqué à ce sujet, l'université cible s'éloigne totalement des principes classiques de la démocratie universitaire. Voilà la gouvernance centrale :



On voit bien l'empiètement du COS, non élu, sur le conseil d'administration (lequel comporterait déjà des élus et des extérieurs en proportion non précisée), avec en plus un « congrès ». Il est facile de prévoir le sens des décisions prises en congrès.

Le **comité d'orientation stratégique** est composé d'une dizaine de grandes personnalités scientifiques nationales ou internationales ou d'autres horizons, dont certaines désignées par des institutions partenaires. Il apporte à l'établissement une expérience et une vision externe ainsi qu'une expertise indépendante. Son président en est le porte-parole pour apporter expertise et appui au président de l'établissement pour la conduite et le suivi de la transformation, la conduite et le suivi des COM, la mise en place de la stratégie académique globale, avec une vision inspirée des meilleures pratiques internationales.

Réunis ensemble en congrès, le conseil d'administration et le comité d'orientation stratégique, statuent sur les orientations fondamentales et pluriannuelles de l'établissement.

Rajoutons qu'il est aussi prévu que les instances centrales de l'université cible se prononcent pour valider « les propositions de recrutement émises par les comités de sélection opérés par les pôles, au regard de la stratégie de recrutement et de la politique d'emplois définis par l'établissement ». Ce n'est que partiellement ce qu'exige le « jury international » de l'IDEX, qui veut une validation par le président de l'université cible.

Enfin, pour les instances représentatives des personnels, on a de la langue de bois totalement floue :

Les instances représentatives du personnel (CT, CHSCT, CPE, ...) seront positionnées de manière à rechercher la plus grande déconcentration possible compatible avec les cadres statutaires et l'égalité de traitement des personnels au sein de l'établissement.

Au final, il apparaît que le projet n'est toujours pas complètement défini, alors que les « conditions à deux ans » datent de février 2017.

Quand on compare avec l'état d'avancement concret du projet de Grenoble, qui doit pourtant être évalué bien plus tard, c'est assez saisissant.